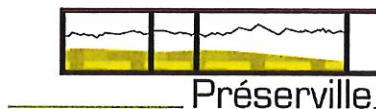


COMMUNE DE PRESERVILLE



PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
LUNDI 17 DECEMBRE 2018 à 20 H 30

NOMBRE
DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Absents : 1
Exclus : 0

L'an deux mil dix-huit, le 17 Décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal du 15 Novembre 2018,
- Devis S.D.E.H.G pour le déplacement d'un compteur « Chemin du Moulin »,
- Point sur les finances,
- Autorisations spéciales d'absence,
- Questions diverses.

Présents : MM. BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BLANC, BOYER, CALAS, LUX, PETIT, SEBASTIAN, de SAINT DENIS.

Absent : Mr PIQUETTE.

Secrétaire de séance : Mireille BENETTI

Secrétaire de Mairie : Laurence TANGOLETTO

* * *

La séance est ouverte à 20 H 45.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 Novembre 2018 est validé à l'unanimité.

I – Sujets soumis à délibération :

2018/42-43-44-45 : DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 – 4 – 5 – 6

Les prévisions inscrites sur les budgets primitifs peuvent être modifiées en cours d'exercice pour assurer, entre autres, le paiement de factures. Pour cela, il convient de faire des décisions modificatives :

→ *Décision modificative N° 3 : paiement de l'équipement informatique pour l'école*

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138-207 : Acquisition sur parcelle ZH 108	400,00 €	
D 2183-206 : Ordinateurs école		400,00 €

→ *Décision modificative N° 4 et 5 : paiement du solde de l'attribution de compensation due à Terres du Lauragais pour l'exercice 2017 :*

↙
Décision modificative N° 4 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF	1.550,00 €	
D 739211 : Attributions de compensation		1.550,00 €

Décision modificative N° 5 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	2.000,00 €	
D 6413 : Charges de personnel	4.000,00 €	
D 739211 : Attributions de compensation		6.000,00 €

→ **Décision modificative N° 6 : Remboursement de l'emprunt N° CY7761 d'un montant de 23.000,00 € - mise en place du city stade (prêt relais subvention)**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		22.000,00 €
D 2138-205 : Toiture presbytère	4.000,00 €	
D 2138-207 : Acquisition parcelle ZH 108	18.000,00 €	

2018/46 – DEPLACEMENT D'UN COFFRET DE BRANCHEMENT ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU COFFRET PAR LE S.D.E.H.G AU CHEMIN DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 23 Octobre 2018 concernant le déplacement d'un coffret de branchement et la mise en place d'un nouveau coffret (référence : 2 BT 326) le S.D.E.H.G a réalisé un avant-projet sommaire de l'opération suivante :

- déplacement d'un branchement existant à la nouvelle limite parcellaire,
- réalisation d'un deuxième branchement souterrain.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

→ Part S.D.E.H.G	4.089,00 € TTC
→ Part restant à la charge de la commune (estimation)	1.455,00 € TTC
TOTAL	5.544,00 € TTC

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le S.D.E.H.G demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet présenté,
- de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

2018/47 : INDEMNITE ALLOUEE A MONSIEUR JULIEN AUDOUY POUR LES SERVICES RENDUS A LA COMMUNE EN SA QUALITE DE CARILLONNEUR

Monsieur le Maire rappelle que par décision en date du 28 Avril 2014, le Conseil a délibéré sur les dépenses que le Maire est autorisé à régler sur le compte 6232 intitulé « Fêtes et cérémonies ». Entre autres, il est autorisé à donner des étrennes.

Monsieur Julien AUDOUY, carillonneur, vient d'indiquer qu'il était dans l'obligation de cesser ses fonctions.

Monsieur le Maire propose de lui allouer une étrenne d'un montant de 650,00 € pour le remercier des services rendus à la commune en sa qualité de carillonneur depuis de très nombreuses années.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

II – Sujets non soumis à délibération :

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la possibilité d'accorder aux agents des autorisations spéciales d'absence, distinctes des congés annuels, est prévue par l'article 59 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984, celles-ci concernant des événements liés principalement à des événements familiaux (naissance, mariage, décès ...).

Ces autorisations étant laissées à l'appréciation des élus, Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer afin de déterminer précisément la durée de l'autorisation spéciale d'absence pour un événement donné.

Il présente une proposition basée sur le modèle de la communauté de communes Terres du Lauragais :

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE LAISSEES A L'APPRECIATION DE L'AUTORITE TERRITORIALE (ACCORDEES SUR PRESENTATION D'UNE PIECE JUSTIFICATIVE)

NATURE DE L'EVENEMENT	DUREE PROPOSEE
Autorisations liées à des événements familiaux	
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours ouvrables
Mariage d'un enfant	1 jour ouvrable
Décès du conjoint (PACS/concubin)	5 jours ouvrables
Décès d'un enfant ou pupille	5 jours ouvrables
Décès père/mère/beau-père/belle-mère	3 jours ouvrables
Décès frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, grands-parents, petits-enfants, gendre, belle-fille	2 jours ouvrables
Décès oncle, tante, neveu, nièce, belle-fille, beau-fils	1 jour ouvrable
Maladie très grave du conjoint (PACS/concubin) (cf. liste des 30 Affections de Longue Durée)	3 jours ouvrables
Maladie très grave d'un enfant (cf. liste des 30 Affections de Longue Durée)	3 jours ouvrables
Maladie très grave d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur, gendre, belle-fille, beau-fils (cf. liste des 30 Affections de Longue Durée)	1 jour ouvrable
Autorisations liées à des événements de la vie courante	
Déménagement de l'agent	2 jours ouvrables
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	jour de l'épreuve
Don du sang, de plaquettes ou de plasma	0,5 jours

→ les jours accordés sont décomptés au prorata du temps de travail,

→ les jours d'autorisations d'absence liés à des événements familiaux seront pris au moment de l'évènement et consécutifs à celui-ci.

Exemple : un agent ne travaillant pas le mercredi. Le lundi l'agent est en autorisation d'absence pour décès parents (3 jours) : l'agent pourra prendre du lundi au mercredi inclus même s'il ne travaille pas le mercredi.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Ces propositions laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale devant faire l'objet d'une saisine préalable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour avis, le dossier sera présenté à un prochain conseil municipal pour délibération.

POINT SUR LES FINANCES :

Dans l'attente d'informations budgétaires, la réunion finances prévue le 10 Décembre 2018 a été reportée au 28 Janvier 2019 à 20 H 30.

Afin que les élus puissent avoir des éléments de réflexion avant cette réunion, Monsieur le Maire souhaite faire une présentation des résultats financiers à ce jour, tout en précisant que ceux-ci ne sont pas définitifs car l'exercice 2018 n'est pas clôturé (A).

Il présente par ailleurs le projet des restes à réaliser et propose de mener une première réflexion sur l'investissement 2019 (B).

Enfin, il fera un point sur l'endettement de la commune (C).

A : résultats provisoires 2018 des différents budgets :

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit uniquement d'une orientation car à ce jour les écritures comptables ne sont pas terminées. Pour les budgets commune et photovoltaïque les résultats devraient être excédentaires.

Les résultats du budget assainissement resteront encore cette année en déficit. Cette situation est provisoire et sera totalement inversée prochainement conformément aux prévisions d'urbanisme.

B : Reste à réaliser et investissement 2019 :

Monsieur le Maire présente les restes à réaliser en dépenses et recettes - section investissement commune :

R.A.R Dépenses :

ARTICLE	OPERATION	R.A.R
21318	CREATION D'UN ESPACE D'ACTIVITES (Opération 204)	519.122,00 €
2138	TOITURE PRESBYTERE (Opération 205)	24.237,00 €
TOTAL		543.359,00 €

R.A.R Recettes :

OPERATION	ARTICLE	R.A.R
COLUMBARIUM (Opération N° 198)	1641	2.027,00 €
	1687	3.552,00 €
	10222	883,00 €
		<u>6.462,00 €</u>
CREPIS MUR CIMETIERE (Opération N° 200)	1641	3.123,00 €
	1687	2.470,00 €
	10222	957,00 €
		<u>6.550,00 €</u>
CREATION ESPACE D'ACTIVITES (Opération N° 204)	1311	66.705,00 €
	1313	135.939,00 €
	1316	35.176,00 €
	10222	75.095,00 €
	1641	145.492,00 €
		<u>458.407,00 €</u>
TOITURE PRESBYTERE (Opération N° 205)	1313	5.000,00 €
	10222	3.314,00 €
		<u>8.314,00 €</u>
ORDINATEURS ECOLE (Opération N° 206)	1313	833,00 €
	10222	820,00 €
		<u>1.653,00 €</u>
TOTAL		481.386,00 €

→ pas de restes à réaliser pour les budgets assainissement et photovoltaïque.

Monsieur le Maire détaillera chaque opération lors de la prochaine réunion finances.

Il rappelle que dans le projet de création d'un espace d'activités, le city stade et le boulodrome ont d'ores et déjà été réalisés. S'agissant de la création d'une salle d'activités, des élus indiquent que sans s'opposer à ce projet, ils souhaitent cependant ne pas se presser et avoir tous les éléments utiles avant de valider cet investissement. Ils s'interrogent sur l'impact financier exact et demandent un nouveau plan de financement dans la mesure où le projet de P.U.P pour financer en partie la création de l'espace d'activités a été annulé. Ils auraient souhaité pouvoir consulter le dernier plan de bâtiment avant le dépôt de la demande de permis de construire.

En réponse, Monsieur le Maire rappelle que ce projet de salle a été présenté plusieurs fois lors de réunions et les divers documents ont été validés par les élus en son temps, notamment les plans.

Le dossier a donc suivi son cours et les demandes de subventions ont été déposées en son temps, des provisions ayant d'ores et déjà été versées.

Il fournira un plan de financement réactualisé en fonction des subventions allouées lors de la prochaine réunion finance et demande par ailleurs aux élus de mener une réflexion personnelle sur ce projet afin de pouvoir répondre à toutes les interrogations.

Propositions des élus pour de futurs investissements commune :

- aménagement « parking de l'école »,
- financement « chemin de l'école »,
- acquisition mobilier urbain,
- restauration maison 17, Route de Lauzerville,
- restauration salle des fêtes route de Lauzerville,
- réfection de l'église
- création d'un abris près du boulodrome et du tennis,
- électrification des cloches,

Monsieur le Maire remercie les élus pour leur participation et rappelle que la commission finances décidera des projets à inscrire sur le budget prévisionnel 2019.

C – Etat de la dette de la commune :

Monsieur le Maire présente les différents emprunts de la commune, l'état de la dette étant une annexe du compte administratif et du budget primitif. Il rappelle que la commune n'est pas surendettée, ce qui a été validé par Monsieur le Trésorier principal de Caraman lors du vote du budget primitif 2018. Si nécessaire, le patrimoine immobilier couvrirait la dette.

III : Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique :

→ vente de la parcelle N° 427 Chemin du moulin : la demande de prêt ayant été refusée à l'acheteur, le sous-seing privé signé en son temps a été annulé,

→ la cérémonie des vœux du maire se tiendra le 11 Janvier 2019 à 19 H 00 salle la Fontaine,

→ un devis a été demandé pour l'électrification des cloches,

→ congrès des maires : les divers thèmes proposés ont été très enrichissants et formateurs, notamment « servir le citoyen et agir pour la république ». Monsieur de SAINT DENIS précise qu'un devis a été demandé pour l'acquisition d'un désherbeur thermique à air chaud pulsé au salon des maires,

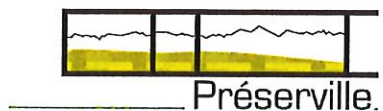
→ informe les élus de la programmation 2019 à la salle la Fontaine, un programme sera distribué prochainement,

→ remercie Monsieur Philippe PELISSIER et l'équipe du centre de loisirs pour la création et l'installation des décorations de Noël sur la commune,

- Monsieur LUX s'interroge sur le suivi du dossier « création d'un nouveau château d'eau à Préserville ». Monsieur le Maire se renseignera auprès du S.M.E.A.
- Madame BENETTI : suite au retrait de sa délégation « culture » par Monsieur le Maire, elle ne s'occupera plus de la bibliothèque municipale « Préservivres ». De ce fait, elle remet ce jour à Monsieur le maire les codes d'accès au logiciel bibliothèque,
- Monsieur BOUISO : qu'en est-il de la mise en place de panneaux indicateurs pour les artisans ? Les élus donnent leur accord mais le financement du panneau reste à la charge du demandeur,
- Monsieur BOYER : difficile de lire les informations sur le panneau d'informations installé sur la commune, il faudrait changer la police d'écriture,
- Monsieur BARTHERE : propose de changer les panneaux d'affichage en bois sur la commune qui ne sont pas très esthétiques,
- Madame PETIT signale que deux jeunes ont mis le feu à un banc chemin d'en Burgade,

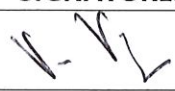
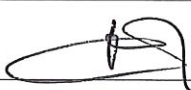
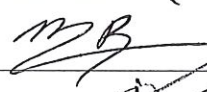
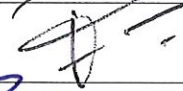
Prochain conseil municipal le Lundi 18 Février 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 H 30.



SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Patrick de PERIGNON	Maire	
Jean-Claude BOUISSOU	1 ^{er} Adjoint	
Mireille BENETTI	2 ^{ème} Adjoint	
Daniel PELISSE	3 ^{ème} Adjoint	
Guy BARTHERE	Conseiller Municipal	
Mathieu BLANC	Conseiller Municipal	
Gérard BOYER	Conseiller Municipal	
A-Marie CALAS	Conseillère Municipale	
Moïse LUX	Conseiller Municipal	
Richard PIQUETTE	Conseiller Municipal	
Evelyne PETIT	Conseillère Municipale	
Léticia SEBASTIAN	Conseillère Municipale	
Bruno de SAINT DENIS	Conseiller Municipal	